



Prévention des maladies à transmission vectorielle, tiques et moustiques

La maladie de Lyme, ou borréliose de Lyme, est transmise lors d'une piqûre de tique infectée par une bactérie de la famille des spirochètes. Toutes les tiques ne sont pas infectées et l'infection est souvent sans symptôme. Cependant elle peut provoquer une maladie parfois invalidante (douleurs articulaires durables, paralysie partielle des membres...).

La maladie de Lyme n'est pas contagieuse.

Consulter [le site de la Préfecture](#)

Consulter la brochure ci-dessous

Documents

[Maladie de Lyme](#)

[Prévention Dengue & Chikungunya](#)